



PRÉFET DE L'HERAULT

Direction Régionale de  
l'Environnement, de  
l'Aménagement et du  
Logement Occitanie - Site  
de Montpellier

SPIC FRONTIGNAN PLAISANCE  
Rue Hôtel de Ville  
34110 FRONTIGNAN

Service Police des Eaux  
Littorales

Dossier suivi par :  
Sarah MESSAI

Mèl : sarah.messai@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 04 34 46 66 35

Objet : dossier de demande d'arrêté complémentaire d'autorisation instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **Porter à connaissance Restructuration et modernisation du port de plaisance de FRONTIGNAN sur la commune de FRONTIGNAN**  
Accusé de réception au guichet unique de l'eau.

Réf. : 34-2021-00046

MONTPELLIER, le

**18 MARS 2021**

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'arrêté complémentaire d'autorisation, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**Porter à connaissance Restructuration et modernisation du port de plaisance de FRONTIGNAN sur la commune de FRONTIGNAN**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 16 Mars 2021
- numéro d'enregistrement au guichet unique : 34-2021-00046

Votre dossier a été transmis à :

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie - Site de  
Montpellier  
Service Police des Eaux Littorales  
520 Allée Henri II de Montmorency  
34064 MONTPELLIER  
Tel : 04 34 46 64 00

qui est chargé(e) de l'instruction de ce dossier.

**Je vous rappelle en outre qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de la procédure d'arrêté complémentaire d'autorisation.** Le non respect de cette disposition entraînerait le rejet de votre dossier.

Conformément à l'article R. 214-17 du code de l'environnement, le silence gardé par l'administration pendant plus de trois (3) mois sur votre demande de complément d'autorisation emporte décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation

Passation  
L'Adjoint au Chef de Service  
Eau - Risques - Nature

**JULIEN RENZONI**

Copie : Service Instructeur

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.